

### **J'ai le droit ou pas ?**

Prendre un de ses profs en photo, c'est parfois excitant. Chemise des années soixante ou coupe de cheveux bizarre, les occasions sont nombreuses. Si vous gardez la photo pour la mettre dans votre classeur personnel spécial « photos stupides », cela n'est pas un problème... Par contre, vous n'avez pas le droit de la mettre sur votre réseau social préféré comme par exemple Facebook. Dans ce cas, vous ne risquez pas seulement une visite au bureau du directeur et un tête-à-tête avec l'enseignant concerné, mais vous risquez aussi des poursuites judiciaires. En effet, il est formellement interdit de diffuser une photo de quelqu'un sur le Net sans son autorisation écrite. Bien sûr, il n'y a aucun problème si votre prof est d'accord.